

**Le CNPF accompagne
tous les propriétaires forestiers privés.**

CONTACTEZ-NOUS

**MAISON DE LA FORÊT
ET DU BOIS**

10, allée des eaux et forêt

63370 - Lempdes

Tél. : 04 73 98 71 20

auvergnerhonealpes@cnpf.fr

auvergnerhonealpes.cnpf.fr



Soyez acteur de la gestion de vos forêts !

Le Centre National de la Propriété Forestière d'Auvergne-Rhône-Alpes est un établissement public au service de tous les propriétaires forestiers privés et du développement du territoire. Il les oriente vers une gestion durable de leurs bois, les forme, les conseille gratuitement et œuvre à leur regroupement pour mobiliser les bois. Le CNPF est administré par des Conseillers de centre élus parmi les propriétaires forestiers privés de tous les départements de la région.





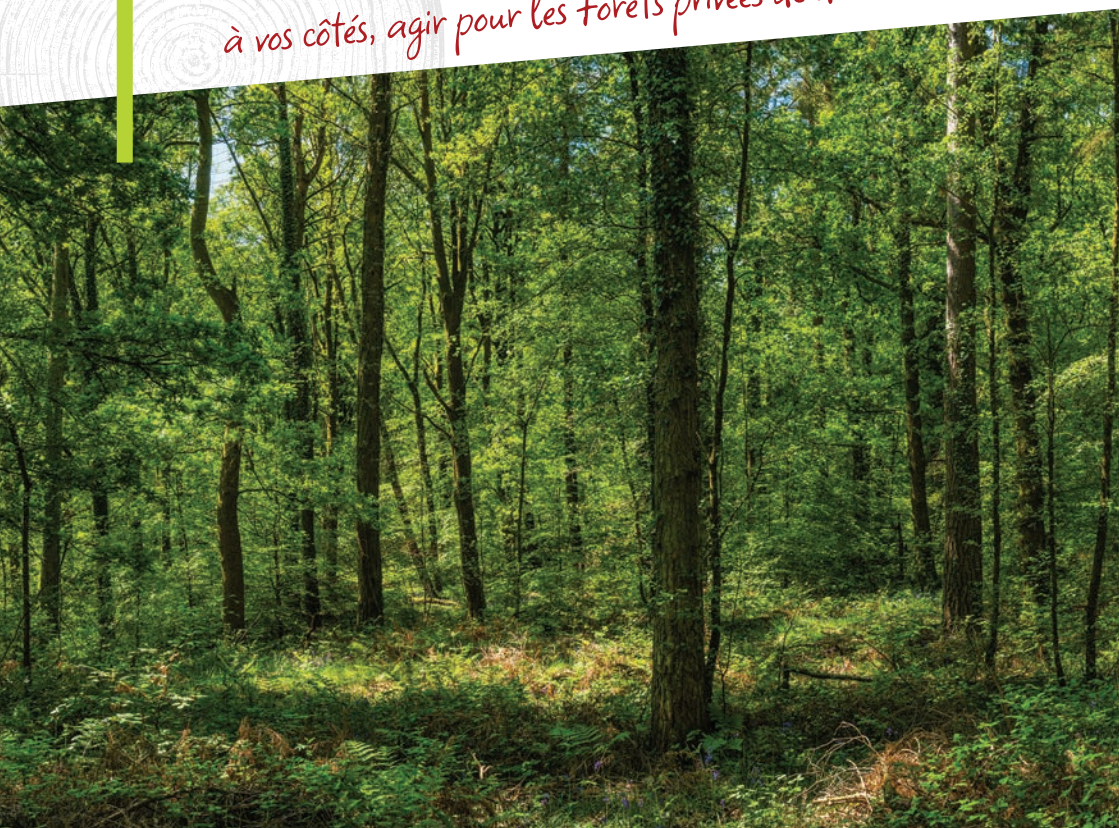
RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



LE CENTRE NATIONAL DE LA
PROPRIÉTÉ FORESTIÈRE
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
**vous conseille pour gérer
durablement votre forêt**

à vos côtés, agir pour les forêts privées de demain



LE CNPF AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

TRAVAILLE POUR UNE GESTION DURABLE DES FORÊTS PRIVÉES DE LA RÉGION,
AUX PROFILS DIVERSIFIÉS AVEC UNE SYLVICULTURE AUX MULTIPLES FACETTES

80 % de forêt privée

670 000 propriétaires forestiers

2 millions d'hectares de forêt

60 % de feuillus **40 %** de résineux



Le CNPF

innove pour les forêts de demain

- Rédaction du Schéma Régional de Gestion Sylvicole, document de référence pour la gestion des forêts privées
- Outils et études de recherche et développement
- Adaptation des forêts aux changements climatiques
- Développement de méthodes forestières bas carbone



Le CNPF

préserve la biodiversité et prévient des risques naturels en forêt

- Santé des forêts
- Défense contre l'incendie
- Biodiversité
- Equilibre agro-sylvo-cynégétique



Le CNPF

agit pour le développement forestier des territoires

Une centaine de conventions en partenariat avec les collectivités territoriales : mobilisation du bois, regroupement pour la gestion, création de voiries forestières, expérimentations locales, services écosystémiques...

*Le CNPF Auvergne-Rhône-Alpes, ce sont des techniciens forestiers
au plus près du terrain, pour des conseils de proximité adaptés
aux conditions propres à chaque département.*



Les techniciens forestiers du CNPF réalisent :

- **des conseils gratuits** en fonction des objectifs du propriétaire, des caractéristiques de la forêt et de la réglementation
- l'instruction des documents de gestion durable qui orientent et cadrent la sylviculture des forêts privées :
Plan Simple de Gestion et Code de Bonnes Pratiques Sylvicoles
- **le regroupement des propriétaires** qui souhaitent agir ensemble pour réaliser des opérations sylvicoles dans leurs parcelles ou des projets de desserte forestière
- des réunions de vulgarisation et des **formations adaptées** : plantations, travaux sylvicoles, fiscalité, réglementations...
- un accompagnement des propriétaires pour prendre en compte l'adaptation de leur forêt au **changement climatique** : diagnostic, choix des essences...
- **des expertises sanitaires** des peuplements forestiers en lien avec le Département de la Santé des Forêts

Retrouvez tous les contacts des techniciens de votre secteur sur le site du CNPF Auvergne-Rhône-Alpes auvergnerrhonealpes.cnpf.fr



à vos côtés, agir pour les forêts privées de demain